

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00078

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND : MODALITES DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 04 mars 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 88 Nombre de pouvoirs : 16 Nombre de voix : 104

Délibération affichée le : 18 mars 2016

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Vincent BONY, Mme Hélène BRUYERE, Lionel BOUCHER. Mme Laurence BUSSIERE. M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION. M. Jean-Jacques M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Suzanne CHAZELLE, M. Paul CORRIERAS, Mme Alexandra CUSTODIO, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, FAYOLLE. M. Christian FAYOLLE. Mme Sylvie M. Jean-Claude FLACHAT. Andonella FLECHET. Mme Nicole FOREST. M. FRANCOIS. Luc Mme Michelle GALLAND, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, LAULAGNET. Mme Marie-Josèphe Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT. M. LIOGIER, Michel MAISONNETTE, Claude M. M. Gérard MANET, Caroline MONTAGNIER, M. Yves MORAND, Mme Catherine Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD. Mme Joelle RICARD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, ROUSSET, Janine RUAS, M. Jean-Louis Mme Jean-Claude Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, Mme Sylvie THIZY, Gilles THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. M.

Le 18 mars 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160128-D201600078I0-DE

M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALLON, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs:

Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Jean-Michel PAUZE, Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, Mme Patricia CORTEY donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE, Mme Joëlle COUSIN donne pouvoir à M. Denis BARRIOL, M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE, Mme Laurence JUBAN donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND, Mme Siham LABICH donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE, Mme Eliane LEGROS donne pouvoir à M. Gérard TARDY, M. Olivier LONGEON donne pouvoir à Mme Anne DE BEAUMONT, M. Pascal MAJONCHI donne pouvoir à Mme Catherine NAULIN, Mme Nathalie MATRICON donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS, Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON, Mme Annick ROATTINO donne pouvoir à M. Marc ROSIER, Mme Christine ROUX donne pouvoir à M. Paul CELLE, M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à Mme Caroline MONTAGNIER, M. Maurice VINCENT donne pouvoir à M. Florent PIGEON

Membres titulaires absents excusés :

BEAL, Michel M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE. BONJOUR. BOUTHEON. Mme Jennifer M. Henri M. Olivier BROUILLOUX, Mme Catherine CHAPRON, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, Marc FAURE. M. Michel GANDILHON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Christiane JODAR, JUSSELME, M. Daniel JACQUEMET, Delphine Mme Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, M. Yves LECOCQ, Mme Babette LUYA, M. Julien LUYA, Mme Pascale MARRON, Mme Brigitte MASSON, Stéphanie MOREAU, M. Gilles PERACHE. Mme Monique ROVERA, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Catherine ZADRA

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS 2016

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND : MODALITES DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5215-20;

Vu la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives, modifiant l'article L. 123-1 du code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°379 du 24 décembre 2015 portant transformation de Saint-Etienne Métropole en Communauté Urbaine ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-9 et L.163-3;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Saint-Chamond en date du 01 février 2016 donnant son accord pour la poursuite et l'achèvement par Saint-Etienne Métropole de la procédure de modification simplifiée portant sur la suppression d'emplacements réservés V 13 ; V11 et R10 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 04 février 2016 acceptant la poursuite et l'achèvement de la procédure engagée par la commune de Saint-Chamond ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 120-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-1 et suivants, R.153-1 et suivants :

Il sera procédé à une mise à disposition du public le dossier de modification simplifiée du PLU de Saint-Chamond portant sur la suppression d'emplacements réservés V 11 ; V13 et R 10.

La mise à disposition se déroulera pendant une durée de 31 jours, du jeudi 24 mars 2016 10h00) au 25 avril 2016 (17h00) inclus.

Pendant cette période, le dossier relatif à cette mise à disposition, ainsi qu'un registre, à feuillets non mobiles, côté et paraphé seront déposés et tenus à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Saint-Etienne Métropole mettra le dossier à la disposition du public à l'accueil et sur son site Internet à l'adresse suivante : http://www.saint-etienne-metropole.fr/

- La commune de Saint-Chamond mettra le dossier à la disposition du public dans les locaux du service urbanisme situé au 2^{ème} étage de la mairie et sur son site internet à l'adresse suivante : www.saint-chamond.fr.

Le dossier mis à disposition comprend :

- une note explicative;
- la liste des emplacements réservés avant modification et liste des emplacements réservés après modification ;
- le plan de zonage avec les emplacements réservés et le plan de zonage après suppression des emplacements réservés.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de mise à disposition et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de la mise à disposition publié dans les journaux « Les Petites Affiches de la Loire» et « Le Progrès » au plus tard huit jours avant le début de la mise à disposition.

En outre, la présente délibération sera publiée par voie d'affichage quinze jours au moins avant le début de la mise à disposition et durant toute la durée de celle-ci en mairie de Saint-Chamond et à Saint-Etienne Métropole.

Monsieur le Président de Saint-Etienne Métropole est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document à intervenir pour la mise à disposition du dossier portant sur la modification simplifiée de la commune de Saint-Chamond.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité avec 2 abstentions.

Gaël PERDRIAU

Pour extrait, Le Président,